

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2019  
Délibération n° 2019 - 23**

**23 – Saint-herblain - opération espaces publics de preux – Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Attribution et signature des marchés**

Date de la convocation : le 1<sup>er</sup> février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Marc DENIS

**Présents : 78**

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, Mme SALOMON Maguy, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 13**

M. ALLARD Gérard (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), M. COUTURIER Christian (pouvoir à Mme GRESSUS Michèle), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), M. HUARD Jean-Paul (pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. QUERO Thomas), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme SALOMON Maguy), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), M. SOBCZAK André (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique)

**Absents : 6**

Mme BASSAL Aïcha, Mme DUPORT Sandrine, Mme HOUEL Stéphanie, Mme PIAU Catherine, M. RICHARD Guillaume, Mme RODRIGUEZ Ghislaine

# Délibération

Conseil métropolitain du 8 février 2019

## 23 – Saint-Herblain - Opération Espaces publics de Preux – Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Attribution et signature des marchés

### Exposé

Par délibération du 13 octobre 2017, le Conseil a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération d'aménagement des espaces publics de Preux située sur la commune de Saint-Herblain pour un montant de 2 525 000 € HT soit 3 030 000 € TTC.

En raison de l'évolution de l'emprise des travaux à la venelle centrale et à l'allée Bertoit Brecht, de l'amélioration de l'attractivité du quartier par l'ajout d'une structure de jeux emblématique dans le parc central et de borne foraine sur la place, ainsi que l'ajout d'une signalétique des venelles en vue d'améliorer le maillage piétons, le programme doit être adapté et l'enveloppe financière de l'opération portée à 2 820 000 € HT soit 3 384 000 € TTC.

Le maître d'œuvre de l'opération, le groupement momentané d'entreprises ID-UP/Egis Villes et transports a remis son projet.

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une procédure adaptée, comportant 3 lots distincts, a été lancée le 22 novembre 2018 pour la réalisation de ces travaux.

Au regard de l'analyse des offres qui lui ont été présentées, le 24 janvier 2019, la Commission d'Appel d'offres a émis un avis favorable pour l'attribution des marchés suivants :

Lots	Sociétés	Montant marché € HT	Montant marché € TTC
Voirie – réseaux divers	CHARRIER TP	1 742 373,72 €	2 090 848,46 €
Plantations et mobiliers jeux	Groupement VALLOIS/JAULIN PAYSAGES	510 972,90 €	613 167,48 €
Eclairage public	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	243 908,30 €	292 689,96 €

Il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser la signature des marchés avec ces entreprises.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP035, libellée « Espace public autres quartiers politique de la ville », opération 2017-3782, libellée « Aménagement espaces publics de Preux Saint Herblain ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI à hauteur de 3 384 000 € TTC.

### Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – modifie le programme initial de l'opération « espaces publics de Preux » à Saint Herblain et augmente l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 2 820 000 € HT soit 3 384 000 € TTC,

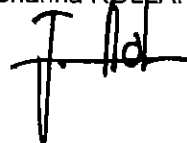
2 – décide d'attribuer les marchés suivants :

Lots	Sociétés	Montant marché € HT	Montant marché € TTC
Voirie – réseaux divers	CHARRIER TP	1 742 373,72 €	2 090 848,46 €
Plantations et mobiliers jeux	Groupement VALLOIS/JAULIN PAYSAGES	510 972,90 €	613 167,48 €
Eclairage public	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	243 908,30 €	292 689,96 €

3- autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur à signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 08 février 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 15 février 2019

Transmise en préfecture le :

Nantes Métropole

3

Conseil du 08 février 2019

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20190208-2019\_23DC-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2019  
Date de réception préfecture : 19/02/2019